



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3099

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons**

objet : **Mise aux normes de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Millet**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

**Absents excusés :** M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

**Absents non excusés :** MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

**Séance publique du 25 juin 2012****Délibération n° 2012-3099**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Fons

objet : **Mise aux normes de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a conclu en 1992, pour une durée de 20 ans, un marché d'entreprise de travaux publics avec le groupement rhodanien d'épuration (GRE) portant sur la rénovation et la gestion de la station d'épuration de Saint Fons.

Suite à l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat, ces contrats sont entachés de nullité et l'adoption d'avenants à ces contrats est impossible.

Face à ces difficultés, la Communauté urbaine et le titulaire du marché ont conclu, le 26 mai 2009, un protocole transactionnel d'accord visant à mettre un terme anticipé à ce marché à compter du 31 mai 2009 puis un protocole d'accord portant règlement financier.

Ce montant indemnitaire de 2 829 944,85 € HT se décompose comme suit :

- 1 318 000 € au titre des prestations assurées par le GRE du 11 août 2007 au 31 mai 2009 (traitement des fumées et traitement des boues et eaux usées) auquel s'applique un taux de TVA de 7 %,
- 1 226 000 € au titre des investissements du domaine concédé (valeur de reprise de ces équipements) auquel s'applique un taux de TVA de 19,60 %,
- 285 944,85 € au titre des intérêts moratoires, nets de taxes.

Le montant indemnitaire au titre des prestations assurées par le GRE pour l'exploitation (1 318 000 €) est imputé en section de fonctionnement.

Le montant correspondant aux intérêts moratoires (285 944,85 €) est également imputé en section de fonctionnement.

Le montant des investissements du domaine concédé (1 226 000 €) relève de la section d'investissement.

Ce montant sera rattaché à l'autorisation de programme déjà individualisée pour la phase de rénovation de la station d'épuration de Saint Fons.

Il est donc proposé l'individualisation complémentaire pour un montant de 1 226 000 € de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement sur l'opération n° 2P19O1336 - Mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons individualisée par délibération n° 2011-2534 du Conseil du 17 octobre 2011 portant ainsi son montant de 61 800 000 € HT à 63 026 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement sur l'opération n° 2P19O1336 individualisée le 17 octobre 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 226 000 € HT en dépenses sur l'année 2012 à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 63 026 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.**